

(8)

Distr. :
LIMITEE

ECA/NRD/TRCDUMRA/8
20 décembre 1987

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

*Troisième Conférence Régionale pour
la Mise en Valeur et l'Utilisation des
Ressources Minérales en Afrique*

Kampala (Ouganda) 6 - 15 juin 1988

DISCUSSIONS SUR LA POSSIBILITE D'ETABLISSEMENT D'UN MECANISME SPECIAL
AU SEIN DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT
POUR LE FINANCEMENT DES PROJETS MINIERES EN AFRIQUE

ABIDJAN : 12-13 AOUT 1985

POSSIBILITE D'ETABLISSEMENT D'UN MECANISME SPECIAL
DE FINANCEMENT DES PROJETS MINIERES

Conformément à la recommandation de la deuxième conférence régionale sur la mise en valeur et l'utilisation des ressources minérales en Afrique (Lusaka, Zambie 10-14 mars 1985) contenue dans le programme d'action de Lusaka pour la mise en valeur et l'utilisation des ressources minérales en Afrique, des discussions portant sur la possibilité d'établissement au sein de la Banque africaine de développement (BAD) d'un mécanisme spécial de financement des projets miniers, ont eu lieu à Abidjan les 12 et 13 août 1985, entre la CEA et la BAD.

Le procès-verbal reflétant ces discussions établi et signé par les deux parties est reproduit ci-après : les points saillants du document peuvent être résumés comme suit :

1. A cause de :

- i) la crise économique actuelle, de l'endettement des pays africains et de leur incapacité évidente de contribuer à toute nouvelle institution multinationale;
- ii) du fait que la BAD n'opère pas sous contraintes statutaires qui l'empêcheraient d'intervenir dans le secteur minier;

la création d'une nouvelle institution ou d'un mécanisme spécial de financement des projets miniers n'est pas opportune.

2. A la BAD, les projets miniers sont examinés dans le cadre de l'industrie. Il n'y a pas de limites fixées quant à l'allocation des ressources financières au secteur minier bien que la Banque obéisse à certaines règles concernant l'allocation des ressources totales au secteur de l'industrie. Néanmoins la BAD pourrait dans un proche avenir, modifier sa structure de manière à donner plus d'importance au secteur minier si le volume de ses activités y relatives, justifie une telle démarcation sectorielle.

Cette modification pourrait comprendre le recrutement des spécialistes dans le domaine des ressources minérales.

RESUME DES DISCUSSIONS ENTRE LA BAD ET LA CEA
SUR LE FINANCEMENT DES PROJETS MINIERES
ABIDJAN : 12 ET 13 AOUT 1985

Présents :

| | | |
|------------------------|--|-----|
| M. Albert Yama Nkounga | - Géologue et fonctionnaire - | CEA |
| M. N.N. Susungi | - Chef de la Division de l'Industrie - | BAD |
| M. T.I.S. Vusi | - Analyste financier - | BAD |

1. Le représentant de la CEA a informé la BAD à propos de la récente création de la conférence régionale des ministres responsables de la mise en valeur des ressources minérales en Afrique : cette conférence est un corps consultatif constitué de ministres des mines qui se réunissent occasionnellement pour discuter des problèmes de la mise en valeur des ressources minérales. La première réunion de la conférence a eu lieu en février 1981 et la deuxième en mars 1985. Lors de ces deux rencontres, l'une des préoccupations majeures des ministres a été d'explorer les voies et moyens pour assister les Etats membres dans leurs efforts pour la mise en valeur de leurs ressources minérales.

2. A cet effet, mandat a été donné à la CEA de discuter avec la BAD et voir comment la structure actuelle de la Banque pouvait être utilisée dans le cadre de l'assistance au secteur minier. Il a été demandé à la CEA de voir si la BAD intervenait déjà dans ce secteur, et s'il en était ainsi, de voir comment cette intervention jugée faible par les ministres, pouvait être améliorée. Au cours des discussions avec la BAD, les voies à explorer devraient inclure la possibilité de créer un mécanisme spécial ou un guichet spécial au sein de la Banque qui lui permettrait d'accorder plus d'attention aux problèmes miniers. Il a été également signalé que la CEA avait déjà pensé à la création d'une institution intra-africaine de financement des projets miniers et que les discussions avec la BAD devraient aussi être centrées sur la faisabilité d'une telle institution et sur le rôle que la Banque pourrait jouer dans sa création et éventuellement dans sa gestion.

3. Le représentant de la CEA a aussi indiqué qu'il existait en Afrique une longue liste des projets miniers en veilleuse attendant le financement et que la CEA désirait savoir comment la Banque procède dans le choix des projets à financer, et les critères utilisés dans l'analyse des projets. La CEA voulait aussi connaître le rôle que la Banque joue dans la préparation des études aboutissant à un financement.

4. Dans sa réponse, le représentant de la BAD a d'abord donné, une brève historique du secteur minier en Afrique et situé le contexte historique de ce secteur. Il a mentionné que les ressources minières de l'Afrique, historiquement avaient été l'objet d'un grand intérêt de la part des pays

développés et que la recherche et le contrôle de ces ressources avaient été la force motrice derrière la domination coloniale de l'Afrique au 19^e siècle. C'est dans ce contexte que l'exploitation de certaines ressources minières, en l'occurrence le cuivre et les autres métaux ferreux et non ferreux, a été dominée par les compagnies multinationales en grande partie d'origine européennes et américaines. Cette domination en partie a été le résultat du manque des capitaux de la part des pays africains concernés et de l'expertise nécessaire, leur permettant de jouer un rôle significatif côte à côte avec les firmes étrangères, dans la mise en valeur de leurs ressources minérales. Bien que certains progrès aient été réalisés pendant les deux dernières décennies en ce qui concerne la construction de l'expertise dans ce domaine, l'activité minière reste largement dominée par les firmes étrangères dans la presque totalité des pays africains, à l'exception de la République sud africaine où les sud-africains ont acquis l'expertise nécessaire leur permettant de contrôler les opérations de leurs mines. Même dans les pays où les compagnies minières ont été nationalisées en partie ou totalement, des contrats de gestion sont encore passés avec les firmes européennes et ce à un coût très élevé. A la lumière de cette historique, l'opinion de la BAD est qu'il est difficile dans un avenir proche, d'envisager en Afrique une opération minière à grande échelle sans la participation de ces compagnies multinationales. Une telle participation pourrait être sous la forme d'achat d'actions, de partenariat technique, d'assistance en matière de gestion et le plus important d'achat de la production minière.

5. La BAD a déjà consenti quelques prêts pour le financement des projets miniers en Afrique. Son portefeuille, était modeste mais prenait de l'importance et a consisté en prêts suivants :

| <u>Pays</u> | <u>Projet</u> | <u>Montant du prêt</u> | <u>Date d'approbation</u> |
|---------------|--|------------------------|---------------------------|
| 1. Mauritanie | Minéral de fer du Guelbs | U.A. 5 millions | 21/11/78 |
| 2. Mauritanie | Minéral de fer du Guelbs | U.A. 5 millions | 23/01/79 |
| 3. Liberia | NIOC (rehabilitation du minéral de fer) | U.A. 10 millions | 24/08/81 |
| 4. Zambie | Maamba Collieries | U.A. 5 millions | 20/09/78 |
| 5. Zambie | Maamba Collieries | U.A. 22,7 millions | 13/11/84 |
| 6. Zambie | Copper Rehabilitation (ZCCM) | U.A. 26 millions | 23/08/84 |

6. Cette liste de prêts montre que la BAD a consenti des prêts au secteur minier et qu'il n'y a pas de restrictions (statutaires ou autres) pouvant affecter son intervention dans ce secteur clé. La BAD comprend la nécessité d'examiner avec toute l'attention et le sérieux qu'ils méritent, les projets miniers. Cependant l'opinion de la Banque est que le climat économique actuel n'est pas favorable à l'industrie minière et que les prix des divers métaux

ferreux et non ferreux ont décliné et atteint des niveaux qui non seulement rendent non profitables les projets en cours, mais aussi font que les nouveaux projets miniers pour le moment sont non attractifs du point de vue financier et économique. Il a été mentionné que la National Iron Ore (NIOC) qui avait bénéficié d'un prêt de 10 millions d'U.A. le 24 août 1981, était actuellement en cours de liquidation, précisément parce que le déclin des cours du fer sur le marché mondial avait conduit la compagnie dans une situation d'insolvabilité. C'est pour cette raison que la Banque examine avec beaucoup de prudence les nouveaux projets miniers et de ces projets seuls ceux relatifs à la réhabilitation reçoivent une attention favorable.

7. La BAD est consciente que la plupart de ces projets miniers ont besoin d'un financement, d'autant plus que certains ont été déjà soumis à la Banque pour examen. En examinant les projets, la Banque les évalue en tenant compte du contexte de la situation macro-économique générale mondiale et des tendances présentes et futures des prix des métaux, de la situation macro-économique du pays concerné par rapport à sa dette extérieure. Ces considérations ont amené la Banque à conclure que plusieurs de ces projets miniers ne sont pas opportuns surtout que les besoins financiers de certains sont immenses et que les perspectives de financement ne sont pas favorables et même s'il était possible de les réaliser, la nouvelle dette que le pays contacterait, augmenterait de manière considérable le poids de sa dette extérieure.

8. Quant à la création d'un mécanisme spécial ou d'une institution de financement des projets miniers, il a été souligné que la Banque a toujours considéré la création des institutions comme un des aspects importants du processus de développement et à cet effet, elle s'est associée à la création d'un certain nombre en Afrique. Cependant, avant de décider de la création d'une nouvelle institution, la Banque d'habitude exige une étude détaillée de l'offre et de la demande dans le sous-secteur particulier, concerné. Après revue du volume de la demande potentielle des prêts dans ce sous-secteur, il est nécessaire d'examiner les institutions existantes pour déterminer dans quelles mesures, elles ne pourraient pas accorder les crédits nécessaires au secteur. Dans le cas où il n'y aurait pas d'institutions octroyant déjà les crédits, il est nécessaire de vérifier si les contraintes sont statutaires ou autres. Si ces contraintes sont de nature statutaires il est possible de conclure qu'il y a un vide institutionnel qui peut être comblé par la création d'une nouvelle institution ou d'un nouveau mécanisme.

9. Dans le cas particulier qui nous intéresse, on peut sans hésitation avancer que l'exploitation minière est une activité dont les exigences financières sont énormes. Cependant il y a des institutions existantes qui pourraient assurer le financement dans ce secteur. La BAD a accordé des prêts au secteur minier tel que le montre la liste sus-mentionnée.

10. La Banque mondiale a aussi été active dans ce secteur tel que l'attestent certains prêts de la Banque énumérés ci-dessous :

| <u>Pays</u> | <u>Projet</u> | <u>Montant du prêt</u> | <u>Date d'application</u> |
|---------------|--|------------------------|---------------------------|
| 1. Zaïre | Gecamines | 100 millions \$E.U. | 16/01/75 |
| 2. Zambie | ZCCM Copper | 70 millions \$E.U. | juillet 83 |
| 3. Gabon | Compagnie minière d'Ogooué | 35 millions \$E.U. | 29/06/59 |
| 4. Liberia | NIOC Rehabilitation de la mine de fer | 11,7 millions \$E.U. | 7/01/82 |
| 5. Mauritanie | Exploitation du fer | 66 millions \$E.U. | 15/03/60 |
| 6. Mauritanie | Minerais de fer du Guelbs SNIM | 60 millions \$E.U. | 12/07/79 |
| 7. Maroc | Exploitation de phosphate | 50 millions \$E.U. | 30/05/74 |
| 8. Maroc | Exploitation de phosphate | 50 millions \$E.U. | 7/10/78 |
| 9. Maroc | Exploitation minière à petite échelle | 9,5 millions \$E.U. | 23/03/82 |
| 10. Tunisie | Exploitation des phosphates de Gafsa | 23,3 millions \$E.U. | 25/07/75 |

11. Il a été également souligné que la Banque européenne d'investissements avait financé des projets miniers en Afrique sous les auspices de la Sysmin dans le cadre de la convention de Lomé II. Il semble donc que ni la BAD et la Banque mondiale, ni la BEI n'opèrent sous contraintes statutaires les empêchant d'intervenir dans le secteur minier. L'opportunité de créer un nouveau mécanisme ou une nouvelle institution doit donc être examinée en tenant compte de ce fait. En ce qui concerne la BAD en particulier, les projets miniers sont examinés sous le couvert de la Division de l'industrie. Cependant il n'y a pas de limites concernant le montant de ressources financières à allouer au secteur minier bien que la Banque obéisse à certaines règles concernant l'allocation totale des ressources à la division de l'industrie.

12. Le représentant de la BAD a aussi souligné que la création d'une nouvelle institution ou "facilité" doit être en dernier ressort examinée à la lumière de la présente crise économique et de l'incapacité évidente des Etats membres africains de contribuer à une telle institution. En plus, il existe un très haut risque associé à la spécialisation sectorielle d'un fond réservé au secteur minier uniquement. La BAD a saisi cette occasion pour souligner que la création d'un nouveau fond n'était pas opportune parce qu'un projet similaire relatif à la création d'un fond de développement industriel qui avait été conçu en 1975 n'avait pas encore vu le jour les contributions espérées des Etats membres n'étant pas été reçues. Pour ces raisons, la BAD considère que la création d'un mécanisme spécial ou d'une nouvelle institution de financement des projets miniers est inopportune à la lueur de la situation économique des pays africains, et à la lueur du fait que les institutions existantes qui sont en mesure de mobiliser les ressources ont déjà financé des projets dans ce secteur.

13. Le représentant de la CEA a indiqué que la CEA appréciait à juste titre la position de la BAD ainsi que ses idées sur le problème soulevé. Néanmoins,

la CEA entendait souligner la préoccupation des ministres, exprimée lors de la conférence régionale et motivée par le fait qu'une institution comme la BAD n'était pas assez impliquée dans le secteur minier tel qu'elle devait l'être. Pour preuve, l'activité minière en étant examinée sous le couvert de l'industrie est sujette à des limitations d'ordre sectorielles fixées par la Banque dans son programme de prêts et ceci en termes de pourcentage de ressources devant être allouées au secteur industriel. De l'avis du secrétariat de la CEA, cette situation indique clairement qu'il y a des restrictions sur le volume des prêts de la Banque relatifs à l'activité minière. La CEA exprimait donc le vœu que la Banque prenne les mesures nécessaires pour donner au secteur minier un rôle beaucoup plus important, rôle qui est actuellement masqué par le fait que ce secteur est sous le parapluie de l'industrie.

14. La BAD a souligné que cette observation était valide, mais que la Banque ne pouvait modifier sa structure pour donner plus d'importance au secteur minier que si le volume des prêts y relatif justifie cette démarcation sectorielle. Bien que l'allocation des ressources au secteur minier fasse partie de l'allocation au secteur industriel, il n'y a pas jusqu'à présent un cas de projet minier viable qui n'ait été retenu pour des raisons de financement. Cependant, la Banque entend dans le futur revoir sa structure, et cette révision comprendrait le recrutement des spécialistes dans le domaine des mines, si le volume des prêts relatifs au secteur minier le justifie. En attendant, la CEA peut informer les Etats membres africains, à travers la conférence régionale que la BAD, la BEI et la Banque mondiale sont capables de financer les projets dans le futur miniers et que des propositions de projets peuvent être soumis à ces institutions pour examen.

15. Enfin, une visite de courtoisie a été faite à Mr. E. Tetegan, Directeur par intérim du Département de l'infrastructure et industrie pour lui rendre compte des discussions.

Mr. N.N. Susungi
Pour la BAD

Mr. Albert Yama Nkouna
Pour la CEA